



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réexpédition du courrier et covid-19

Question écrite n° 28420

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés rencontrées par de nombreux Français suite à la suppression par La Poste de la réexpédition nationale du courrier. Cette mesure, qui est une bonne décision dans le contexte de la crise liée au coronavirus, dans l'objectif de limiter les déplacements et d'avoir un confinement efficace, pénalise cependant les particuliers titulaires d'un ancien contrat de réexpédition, qui de ce fait se voient privés de leur courrier. Il souhaiterait donc connaître ses intentions sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28420

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2746

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)